

6 ROUTE NATIONALE 1 WARLUIS

**Société civile immobilière
au capital de 100 000 euros**

**Siège social : 575 rue du Pont Saint Jean
60520 LA CHAPELLE EN SERVAL**

Les soussignés :

- La société VFC GROUPE,
- Madame Simone VIEIRA,

agissant en qualité de seuls associés de la société 6 ROUTE NATIONALE 1 WARLUIS, société civile immobilière au capital de 100 000 euros, dont le siège est 575 rue du Pont Saint Jean, 60520 LA CHAPELLE EN SERVAL,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 04 février 2025,

Nomment en qualité de co-gérants de la Société pour une durée illimitée :

- **Madame Simone VIEIRA épouse FERNANDES CARNEIRO**,
Née le 14 octobre 1977 à AUBERVILLIERS,
De nationalité française,
Demeurant 575 rue du Pont Saint Jean 60520 CHAPELLE-EN-SERVAL,
Mariée sous le régime de la séparation des biens avec Monsieur Joao FERNANDES CARNEIRO selon un contrat de mariage reçu par notaire en date du 22 mars 2016,

- **Monsieur Joao Paulo FERNANDES CARNEIRO**,
Né le 29 juillet 1977 au Portugal,
De nationalité portugaise,
Demeurant 575 rue du Pont Saint Jean 60520 CHAPELLE-EN-SERVAL,
Marié sous le régime de la séparation des biens avec Madame Simone VIEIRA selon un contrat de mariage reçu par notaire en date du 22 mars 2016,

Madame Simone VIEIRA épouse FERNANDES CARNEIRO et Monsieur Joao FERNANDES CARNEIRO disposent chacun, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Madame Simone VIEIRA épouse FERNANDES CARNEIRO accepte les fonctions de gérante qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Joao FERNANDES CARNEIRO accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le montant de leurs rémunérations sera fixé ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, (i) les présentes décisions sont signées électroniquement par le représentant légal de la Société, ses associés fondateurs et les co-gérants nommés via DocuSign, service conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014, et (ii) les présentes décisions sont signées par voie électronique par le représentant légal de la Société, ses associés fondateurs et les co-gérants nommés en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et par le représentant légal de la Société, ses associés fondateurs et les co-gérants nommés renoncent par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou leur intention respective de signer les présentes décisions. La remise d'une copie électronique des présentes décisions directement par DocuSign, à ses signataires constitue une preuve suffisante et irréfutable des décisions adoptées.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Signé électroniquement,

Fait à LA CHAPELLE EN SERVAL
Le 04 février 2025

Signé par :
 Simone VIEIRA
545B203A65424FC...

Signé par :
 Joao FERNANDES CARNEIRO
AC6E7AC8BE3E41B...

Signé par :
 Simone VIEIRA
545B203A65424FC...